



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 JUIN 2020 A 20H00

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie (arrivée à 20h10), SALINIER Marie-José ;
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann
Secrétaire de séance : Mme SALINIER Marie-José
Président de séance : Monsieur MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020

M. Le Maire ajoute une précision à un point du Compte-Rendu du 9 juin concernant les indemnités des adjoints : Le Point à l'ordre du jour était indemnités des élus (mairie, adjoints et éventuellement conseillers). Or, au Compte-Rendu, le Conseil Municipal a délibéré uniquement pour les indemnités des adjoints. Selon l'art. 92-2 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 : L'indemnité du maire est attribuée de droit au taux maximal. Il n'y a pas de délégations aux conseillers donc pas d'indemnités allouées.

Le CR est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2020.

Il les vote comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Budget commune 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020
Fonctionnement	930 194.46 €	930 194.46€
Investissement	636 784.21€	636 784.21€

Budget lotissement 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020
Fonctionnement	994 516.91€	994 516.91€
Investissement	883 031.21€	883 031.21€

Le conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020

PRIME D'INTERESSEMENT

Un groupe de travail composé de 4 élus examinera l'attribution de la prime d'intéressement aux agents. Les modalités d'application seront présentées au prochain conseil municipal.

CONVENTION LEO LAGRANGE

La convention annuelle entre l'association LEO LAGRANGE et la commune fixe les objectifs d'animation et de gestion du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

- du centre de loisirs : période des vacances scolaires,
- de l'accueil périscolaire : matin de 7h30 à 8h30, midi de 11h30 à 13h30 et soir de 16h30 à 18h30.

Le coût prévisionnel pour 2020 est de 63 500 €.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

Le conseil approuve à l'unanimité la liste provisoire envoyée à l'administration pour la désignation des membres.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS AVEC LE SYDED

M. le Maire présente la convention concernant le groupement de commandes avec le SYDED pour l'achat de granulés de bois destinés à la chaufferie de l'école. Cette convention permettra d'obtenir un tarif négocié.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec le SYDED.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La commune reçoit plusieurs demandes de subventions par an d'associations.

La Commission Cadre de vie présentera des éléments de réponse sur les conditions d'attribution des subventions courant septembre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet d'installation d'une antenne relais par FREE MOBILE sur la commune

FREE tiendra une permanence d'informations ouverte aux habitants le 16 juillet en mairie de 17h00 à 19h00. Le dossier d'information « mairie » communiqué par FREE est disponible sur le site Internet de la mairie.

Séance levée à 23h05.

Fait à Présentevillers, le 29 JUIN 2020
La secrétaire de Séance,

M. SALINIER